

COMMUNE DE LA TABLE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 23 novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de LA TABLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-François CLARAZ.

Etaient présents : Jean-François CLARAZ, Jean CAILLET, Chantal PERRAZ, Claudine PERRIN, Michèle ROYBON, Bernard THIABAUD,

Absents excusés : Clément JACQUEMMOZ (procuration à Jean CAILLET) , Michel FORAY (procuration à Michèle ROYBON), Bernard THOMAS (procuration à Jean François CLARAZ)

Secrétaire de séance : Michèle ROYBON.

Le Maire propose à l'assemblée, qui approuve à l'unanimité l'ajout du point suivant :

- 2018.11.06 Désignation d'un élu pour siéger à la Commission d'Assainissement de la COM COM Coeur de Savoie

1 - Approbation du compte-rendu de la réunion du 23 octobre 2018 (2018_10_01):

Il est approuvé à l'unanimité.

2 - Approbation de La tarification du déneigement Les Etelles - Les Curtets 2018-2019 (2018.11.02)

La commune fait chaque année appel à un particulier pour effectuer le déneigement de ce secteur de la commune. Sébastien VEROLLET a transmis son offre de prix pour l'hiver 2018-2019, avec une tarification actualisée :

- coût horaire de 95 €/heure (au lieu de 92 €/heure pour la saison précédente)
- un forfait fixe de 525 €/hiver (au lieu de 512 € pour la saison précédente)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette offre de prix.

3 - Approbation de la tarification de l'eau potable 2019/2020 (2018_11_03)

Le Maire indique les tarifs appliqués pour la tarification 2017/2018. Actuellement, par délibération du 14/11/2014, l'abonnement annuel est de 25€, la location de compteur annuelle de 15€. Par délibération du 16/10/2015, le coût du m3 est à 1.15€.

Par ailleurs, l'agence de l'eau a communiqué les taux de redevance applicables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 : pollution domestique, taux en baisse par rapport à 2018, qui passe de 0.29 € / m3 à 0.27€ / m3 - modernisation des réseaux de collecte, taux en baisse par rapport à 2018 qui passe de 0.155€/m3 à 0.15€ m3.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la tarification 2018/2019 (applicable sur la facturation 2019/2020) suivante : Abonnement 25,00 € - Location de compteur 15,00 € - Prix du m3 d'eau 1,20 €

4- Approbation pour le recrutement d'un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe à 4h hebdomadaires annualisées (2018_11_04)

Emploi crée en date du 14/11/2014, vacant suite à la mise en disponibilité du titulaire jusqu'en 2021.

Le Maire propose à l'assemblée de pourvoir cet emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet à raison de 4h00 hebdomadaires annualisées ; il sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement, suite à la publicité effectuée auprès du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie, par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-4° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 6 ans.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce recrutement.

5- Décision modificative n° 3 du budget communal 2018 (2018_11_05)

Pour adapter le budget communal 2018, en vue de l'acquisition d'un tracteur de déneigement, M. le Maire propose de modifier les lignes de trésorerie.

INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
D 2135 - D2152	21 000,00€			
D 2157		117 000.00 €		
<u>D21 immobilisations</u>	96 000.00 €			
<u>R16 emprunts</u>				96 000 €
TOTAL	96 000.00 €		96 000.00 €	

6- Désignation d'un élu pour siéger à la Commission d'assainissement (2018_11_06)

Le Maire rappelle que la compétence assainissement collectif a été transférée à la Communauté de Communes Cœur de Savoie. Cela nécessite la création d'une commission consultative composée d'un représentant élu de chacune des communes concernées par l'assainissement collectif.

La commission se réunirait au rythme d'une à deux fois par an, et sera présidée par la Présidente et le Vice-Président en charge de l'assainissement.

Le conseil Municipal DESIGNÉ pour représenter la commune de LA TABLE à cette commission, Jean François CLARAZ, représentant titulaire, et, Claudine PERRIN représentante suppléante

7 - TRAVAUX - REGLEMENTATION

- Profilage du chemin rural des Verollets : étude en cours
- Voie communale et ruisseau de La Martinette : en attente des diverses subventions réclamées
- D.S.E. procède actuellement aux changements des ampoules défectueuses de l'éclairage public
- Barrières des Landaz et du Pic de l'Huile : poses prévues semaine 49
- Etudier un pré-signalisation du parking PMR situé à l'arrière du bâtiment de la mairie
- Limitations à 9 Tonnes : VC n°8 Les Rochers, VC n°2 Les Landaz, VC n°13 Repidon, VC n°101 La Martinette

SOCIAL :

CCAS Colis Noël 2018 : 8 bénéficiaires supplémentaires par rapport à 2017. Un goûter de Noël se déroulera le samedi 15 décembre 2018, à 15 heures à la salle des fêtes.

CELEBRATION DU CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA FIN DE LA GRANDE GUERRE 14-18

11 NOVEMBRE

La population s'est déplacée en masse

17 NOVEMBRE

15 heures - Salle des Fêtes de la Table - Conférence sur « les monuments aux morts érigés en Savoie », par Madame ESTADES et organisée par l'Association LULLIE a remporté un franc succès

20h30 Salle des Fêtes du Bourget en Huile - Pièce théâtrale « Le Bal des Célibataires » par le Théâtre sous la Dent et les Chœurs en Grésivaudan à l'initiative des 4 communes du Haut Gelon : Le Verneil, Le Bourget en Huile, Le Pontet et La Table a fait salle comble

QUESTIONS DIVERSES :

- Présentation au CM du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif - exercice 2017, établi par la Communauté de Communes Cœur de Savoie : PAS D'OBSERVATION
- Une nouvelle demande de branchement d'eau a été présentée par des propriétaires de l'Adrey. Elle ne peut être satisfaite en raison des impératifs techniques du réseau et la priorité donnée aux parcelles à urbaniser sur le secteur
- Réunions extérieures :
Etude préalable à la mise en place d'un contrat Vert et Bleu sur le territoire de Cœur de Savoie. Les objectifs stratégiques abordés : préservation des espèces, habitats et sites d'intérêts majeurs, renforcement de l'intérêt écologique des espaces agricoles et forestiers.
Plan climat : réduction des gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques - adaptation du territoire face à la vulnérabilité climatique

RAPPELS :

- limitation des usages de l'eau. Cœur de Savoie est toujours en alerte renforcée
- brûlage à l'air libre : interdiction toujours en vigueur
- nécessité de déneiger l'accès aux boîtes aux lettres

La séance est levée à 23h30.

Le prochain conseil est prévu le vendredi 14 décembre 2018 à 18h30.